

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal du 12 juin 2017

Etaient présents : M. COLARD J.P., Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch. (pouvoir de M. POTEL L.), M. BOUTELEUX R., M. SAROT M., M. POTEL L. (pouvoir à M. RINGARD Ch.), M. JUMEL D. (pouvoir de Mme JUMEL S.), Mme CORNUEL V., M. PREUDHOMME M., M. PICARD Ch., Mme JUMEL S. (pouvoir à M. JUMEL D.), M. DELAPORTE Ph.

Etaient absents : M. FOURNIER G., Mme CAPEL M.-M.

Secrétaire de séance : M. SAROT M.

Dernier PV approuvé – Remarques complémentaires

Carte communale : pas besoin d'enquête environnementale. Enquête publique cet été.

Réunion mardi 20 : commission mobilier salle polyvalente

Rue de la Gare: Mme CORNUEL signale qu'il n'y a pas de joints trottoirs en ligne droite. M. DELAPORTE explique que les bordures sont posées seulement l'une contre l'autre. Engazonnement cette semaine. La pluie n'a pas stagné.

Salle polyvalente : travaux pour réparer les impacts et traces noircies sur le zinc. Démontage prévu pour réaligement. Filet ou pas pour protéger des balles fortes? A voir mais il ne s'agirait que de balles mortes qui arriveraient à cet endroit cela des Paumistes qui préféreraient qu'il n'y en ait pas. Ça ne dérangerait pas l'accès à la salle puisqu'il y a des baies vitrées qui ne s'ouvrent pas à cet endroit. Peur de dégâts sur la salle occasionnés par des vandales ou les Paumistes qui ne sont pas souvent du village. M. SAROT propose de mettre des caméras. Faire un devis pour filet et voir après.

Courrier aux habitants pour rejet des eaux usées : si accident le maire est responsable. Donc consulter la base du SPANC pour signaler aux habitants que subventions possibles pour se mettre aux normes. Si système pas aux normes la redevance sera plus chère. Voir pour septembre.

Plate forme AFR: tôles fibro déposées! Que faire?

Ecole: Voir avec M. JEAN pour la possibilité d'un arrêt de bus supplémentaire, la rentrée scolaire avec la semaine de 4 jours et la prise en charge des enfants dans le bus.

Commission à réunir pour le 95 RN: bâtiment technique, parking... lundi 26 18h30. Maison libérée le 20. Plan topo reçu. Voir état du logement et aménagement extérieur. Location?

Arrêté interdiction utilisation terrain de foot après 19h pris à partir du 15 juin.

1. N° 13 / 2017 Tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire, **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01/01/2017 comme suit :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	1 TNC 15h00 1 TNC 20H00
Filière technique Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
Filière médico-sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 TC

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2. N° 14 / 2017 Création d'emplois : Adjoint administratif principal de 1ère classe, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe.

CONSIDERANT que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDERANT que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés, Il est exposé au Conseil Municipal que certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} juillet 2017 un emploi permanent du grade:

- **Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (15h/semaine)**, s'agissant d'un avancement de grade pour Mademoiselle BROLIN Francine qui respecte les conditions pour être promue.
- **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20h/semaine)**, s'agissant d'un avancement de grade pour Madame SAROT Cathy qui respecte les conditions pour être promue.
- **Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet**, s'agissant d'un avancement de grade pour Madame WATTEBLED Doris qui respecte les conditions pour être promue.

Ces postes étant donc pré-affectés, aucun avis de recrutement ne sera diffusé.

Les conditions de rémunération et d'avancement de ces emplois sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

3. Opération d'aménagement foncier agricole et forestier Canal Seine-Nord Europe : mode d'aménagement et périmètre

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de rendre son avis par délibération dans le délai de 2 mois sur le mode d'aménagement et sur le périmètre proposé. Le courrier ayant été reçu le 19 mai, une délibération devra être prise lors de la prochaine réunion. Le dossier étant conséquent, M. COLARD propose qu'un petit groupe soit formé pour l'étudier et soumettre leur avis au Conseil. Mmes CAYROL, CORNUEL et GRU et M. PREUDHOMME se sont désignés.

4. Questions diverses.

Affaires sociales, associatives et scolaires :

- Kermesse école samedi 17 juin
- Comité des fêtes : 13 juillet feu d'artifice
- terrain de foot : ce week-end encore des personnes alcoolisées à plus de 2h du matin!
- fête locale : succès pour le goûter, lieu plus en sécurité car terrain plat et mieux pour les enfants

Environnement (espaces verts et aménagements extérieurs) :

- nettoyage commune : Fauchage fait ; nettoyage bordures seulement à l'automne. Bois route de Cartigny sera fait prochainement. Tas de cailloux à la décharge sera poussé par M. RINGARD pour remettre à plat
- mares : elles sont basses. Voir pour les remplir.

Voirie et patrimoine (voirie, urbanisme, bâtiments communaux):

- Syndicat d'eau: erreur trésorerie pour amortissements. Appel d'offre pour maître d'ouvrage. Travaux devraient être prévus fin d'année. Problème pour salle polyvalente et borne à incendie.
- Salle polyvalente : quel mode de fonctionnement? Règlement? Qui va gérer? Une réunion spéciale devra être programmée.
- parking église : compliqué le temps des travaux à cause du passage des engins mais stationnement pas interdit.
- 4 rue du Brasseur : changer chaudière. Logement à visiter à nouveau. Relouer? M. COLARD propose de garder cette maison pour locaux de stockage pour les associations à l'étage et RDC pour réunions associations. Cela pourrait être envisageable. Demander aux associations leurs besoins.
- Gouttière église pleine d'herbe : M. COLARD relance demain l'entreprise qui vient pour la salle polyvalente
- calvaire à déplacer entre Mons et Estrées : prévoir dalle 1,50m sur 1,50m et non 1m² comme sur le devis pour pouvoir tourner autour. Voir sur place pour emplacement exact
- rue Corbeau: on demande s'il y aura un jour des trottoirs? Prévu un jour pour toutes les rues.
- revoir clos de la chapelle

Poste d'adjoint technique : faire la déclaration de vacance d'emploi au plus vite pour le remplacement de Gilles DÉJARDIN